

**BAS-ARMAGNAC**

<b>Code de la mesure</b>	<b>Libellé de la mesure</b>	<b>Montant unitaire annuel en euros</b>
MP_BARM_HE01	Conversion de terres arables en gel herbacé	128,53 €/ha
MP_BARM_HE02	Conversion de terres arables inondables en prairies extensives avec retard de fauche au 1er juin	371,08 €/ha
MP_BARM_HE03	Conversion de terres arables en prairies extensives avec retard de fauche au 5 juillet	460,86 €/ha*
MP_BARM_HE05	Conversion de terres arables en prairies extensives avec retard de fauche au 15/05 et avant le 5/06	333,36 €/ha
MP_BARM_HE06	Conversion de terres arables en prairies extensives avec retard de fauche au 5 juillet, zéro ferti	474,8 €/ha*
MP_BARM_HE07	Conversion de terres arables inondables en prairies avec retard de fauche au 01/06 et zéro ferti	400,28 €/ha
MP_BARM_HE10	Conversion terres arables en prairies ext, retard fauche entre 15/05 et 05/06, 0 ferti 4 ans sur 5	339,41 €/ha
MP_BARM_PH01	Gestion des prairies humides pâturées avec ajustement de la pression de pâturage, zéro ferti	198,15 €/ha
MP_BARM_PH02	Gestion des prairies humides avec retard de fauche au 5 juillet, zéro ferti	364,43 €/ha
MP_BARM_PH03	Gestion des prairies humides avec ajustement de la pression de pâturage sur certaines périodes	176,58 €/ha
MP_BARM_PH04	Gestion des prairies humides avec retard de fauche au 1er juin	164,36 €/ha
MP_BARM_PH05	Gestion des prairies humides avec retard de fauche au 05 juillet	342,86 €/ha
MP_BARM_PH06	Gestion des prairies humides pâturées par équins avec absence de fauche et de pâturage hivernal	174,86 €/ha
MP_BARM_PH07	Gestion de prairies humides pâturées par équins, absence fauche et de pâturage hivernal, zéro ferti	196,43 €/ha
MP_BARM_PH08	Gestion des prairies humides sans fertilisation avec retard de fauche au 1er juin	185,93 €/ha
MP_BARM_PI01	Remise en état de prairies inondables pâturés par équins, absence fauche et pâturage hivernal	92,58 €/ha
MP_BARM_PI02	Remise en état de prairies inondables avec retard de fauche au 5 juillet	260,58 €/ha

Code de la mesure	Libellé de la mesure	Montant unitaire annuel en euros
MP_BARM_PI04	Remise en état de prairies inondables avec retard de fauche au 1er juin	133,08 €/ha
MP_BARM_PI05	Remise en état de prairies inondables avec ajustement pression de pâturage (hors équins)	94,3 €/ha
MP_BARM_PI06	Remise en état de prairies inondables avec absence de pâturage hivernal (équins) et zéro ferti	168,65 €/ha
MP_BARM_PI07	Remise en état des prairies inondables avec retard de fauche au 5 juillet, zéro ferti azotée	289,78 €/ha
MP_BARM_PI09	Remise en état de prairies inondables avec retard de fauche au 1er juin et zéro ferti	162,28 €/ha
MP_BARM_PI10	Remise en état prairies inondables, ajustement de la pression de pâturage (hors équins), zéro ferti	170,37 €/ha
MP_BARM_PS02	Gestion extensive des prairies sèches "sites de ponte des cistudes", retard de fauche au 5 juillet	222,86 €/ha
MP_BARM_PS06	Gestion extensive des prairies sèches pâturées	56,58 €/ha
MP_BARM_PS07	Gestion extensive prairies sèches "sites de ponte des cistudes", retard fauche au 05/07, zéro ferti	236,8 €/ha
MP_BARM_PS09	Gestion extensive des prairies sèches pâturées avec absence de fertilisation 4 ans sur 5	99,12 €/ha
MP_BARM_PS10	Gestion extensive de prairies sèches avec fauche entre le 15 mai et le 5 juin, zéro ferti	101,41 €/ha
MP_BARM_PS13	Gestion extensive de prairies sèches avec fauche entre le 15 mai et le 5 juin	90,26 €/ha
MP_BARM_SHP1	Opération individuelle de maintien des systèmes herbagers et pastoraux	116,97 €/ha
MP_BARM_VE01	Enherbement des inter-rangs de vergers	136,96 €/ha
MP_BARM_VE02	Absence de traitements herbicides sur les inter-rangs de vergers	111,44 €/ha
MP_BARM_VI01	Enherbement des inter-rangs de vigne	160,78 €/ha
MP_BARM_VI02	Entretien des couverts naturels sur les inter-rangs de vigne	109,58 €/ha
MP_BARM_FO01	Entretien de fossés et rigoles (2 ans sur 5)	1,29 €/m

Code de la mesure	Libellé de la mesure	Montant unitaire annuel en euros
MP_BARM_HA01	Entretien de haies (2 ans sur 5)	0,36 €/m
MP_BARM_PE01	Restauration et/ou entretien de mares (2 ans sur 5)	81,264 €/mare
MP_BARM_PE02	Restauration et/ou entretien annuel des étangs	149,16 €/étang

*\*Attention les montants sont plafonnés à 450€/ha*